

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 11

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf novembre à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/11/2022, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Phil FUHRMANN à partir du point 8, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

Procurations : Virginie MOURIER à Michel MERMIN, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER et Florian CHAYS à Anne EYCHENNE.

Absents : Phil FUHRMANN jusqu'au point 8, et Jonathan DUPARC
A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. PLUi :

M. le Maire explique que le conseil municipal doit émettre un avis de principe avant cette fin d'année sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et la mise en place d'un PLUi.

M. CRASTES, Président de la CCG est venu présenter à l'assemblée le 16 décembre dernier l'activité de la CCG et les conséquences pour la commune en cas de mise en place d'un PLUi. M. le Maire rappelle que c'est un réel projet de territoire et une collaboration entre les différentes communes du canton. Il rappelle que les dossiers de permis de construire, les déclarations préalables, la taxe d'aménagement, le droit de préemption restent dans les compétences des communes.

Mme BOURNHONNET fait part de la complexité d'appliquer des règles sur des dossiers « type permis de construire » alors que ce n'est pas la commune qui les aura fixées. Elle note également que l'équipe en charge du PLUi sera basée à Archamps, sera-t-elle réellement ancrée dans les dossiers des communes ? Enfin, les dates de modifications ou révisions n'appartiendront plus à la commune.

Michel MERMIN réfute en précisant que ce n'est pas ainsi que la charte a été faite, les communes seront impliquées dans les décisions. Il ajoute que des groupes seront créés, en fonction des territoires et de leurs besoins spécifiques.

Le Conseil municipal, à la majorité, 10 voix pour dont 3 par procuration (Raffaëlle SIBIO, Céline TARDY, Michel MERMIN, Rémi LAFOND, Vincent RONAT, Philippe SAUTIER et Anne EYCHENNE) et 1 voix contre (Stéphanie BOURNHONNET) émet un avis de principe favorable à cette proposition

2. Partage de la Taxe d'Aménagement sur les zones d'activités économiques au profit de la Communauté de Communes du Genevois :

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est un impôt local qui est perçu par les Communes, les Départements, et en Ile de France la Région. Elle est due lorsque sont entrepris des opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement d'un bâtiment, des installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention de

l'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est aussi due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement (TA) au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Aux termes de la loi, « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Cette disposition s'applique de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par conséquent, afin de répondre à cette obligation, la Communauté de communes du Genevois (CCG) et ses communes membres doivent, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement (TA) communale à l'intercommunalité.

Après plusieurs échanges entre les élus et dans le cadre du débat sur le pacte financier et fiscal entre la CCG et ses communes membres, il est proposé un partage de la TA selon deux volets :

- la participation au financement des zones d'activités économiques (ZAE), qui fait l'objet de la présente délibération,
- la participation au financement des autres équipements de la CCG, laquelle fera l'objet d'une délibération courant 2023.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le reversement de la taxe d'aménagement perçue exclusivement sur les zones d'activités économiques déclarées dans le PLU de la commune membre, selon les précisions décrites ci-avant et selon la répartition suivante :

- 20% restant de ce produit de la TA conservé par la commune,
- 80% du produit de la TA reversé au profit de la CCG.

3.Finances :

Règlement des dépenses d'investissement :

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022. Ceci permettra le règlement des factures d'investissement avant le vote du BP.

Décision modificative –virements de crédits :

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'adopter les virements de crédits et décision modificative tels que proposés.

Section de fonctionnement		
022	-	26 000.00
6413		+20 000.00
6336		+6 000.00

De plus, une décision modificative de cession doit également être prise :

Ordre entre section	D	675	042	900.00
Ordre entre section	R	2111	040	900.00

4. Régime indemnitaire :

M. le Maire propose de revaloriser le régime indemnitaire du personnel communal celui-ci n'ayant pas été révisé depuis 2016. Un projet de délibération sera proposé au Centre de Gestion 74 avec une revalorisation de 600 € brut par agent pour l'année 2023.

5. Aire de jeux et terrain multi-sports :

Monsieur le Maire présente le projet d'aire de jeux multi-sports, en partenariat avec la commune de Minzier, qui sera implanté à côté du stade de football de Jonzier-Epagny. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aire de jeux multi-sports présenté pour un montant global estimé à 168 892.64 € HT. Et précise que la procédure de consultation des entreprises se fera sous la forme des marchés à procédure adaptée.

6. Demandes de subventions : Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et Contrat Ambition Région (CAR)

Dans le cadre du projet d'aire de jeux et terrain multi sports sur la commune de Jonzier-Epagny, l'assemblée, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions au titre de la D.E.T.R., et du C.A.R. précisant que ces aides financières visent à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes.

7. Hydrétudes - Sécurisation Vigny :

Dans le cadre de la sécurisation de la Route de Vigny, M. le Maire rappelle que le bureau d'études « Hydrétudes » a été choisi pour le marché de maîtrise d'œuvre et l'étude hydraulique correspondante.

Il présente à l'assemblée un avant-projet composé de deux tranches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acter ce projet en deux tranches, tranche 1 « ferme » et tranche 2 « conditionnelle ».
- Approuve l'avant-projet proposé par la société « Hydrétudes » dans le cadre de la mise en sécurité de la voie montante sur Vigny, à savoir :
 - Tranche 1 « ferme » : du giratoire à la chicane après l'Impasse des Frênes :
Montant des travaux : 459 252,34 € HT
 - Tranche 2 « conditionnelle » : de la chicane après l'Impasse des Frênes à la Route de la Craprière :
 - Montant des travaux : 428 882,00 € HT
 - Montant total des travaux : 888 134,34 € HT
 - Somme à valoir pour imprévus (5%) : 44 406,72 €
 - **Montant total des dépenses : 932 541,06 € HT**
 - **Total travaux TTC : 1 119 049,27 €**

8. Divers :

Maison de Santé du Vuache : Cette structure rencontre un réel succès et on compte un médecin généraliste en plus à ce jour.

Réunion Conseil Départemental 29/11/2022 : Michel Mermin et Philippe Sautier, ont été invités par M. SADDIER Président du conseil départemental et M. TARDY pour l'étude des demandes de subventions. Les financements de la mobilité douce pour l'accès au collège depuis Vulbens et Valleiry (passage sous-voie) ont été acceptés.

Echangeur Viry : Réouverture du dossier de l'échangeur possible suite à un accord entre le Président du Conseil Départemental et le Maire de Viry.

Modification règlement du PLU : M. le Maire propose d'apporter une modification sur la parcelle n° B 681 (Route de Vigny) en créant un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil

Limitées (STECAL). En effet, le règlement peut, à titre exceptionnel, autoriser dans les zones naturelles, agricoles ou forestières, des constructions ou installations édifiées de manière dérogatoire.

Urbanisme :

Certificat d'Urbanisme :

Me ETCHARRY : Mme et M. MARKARIAN : Donation – 111 Route de Vigny – B 673 – avis favorable.

Déclarations préalables :

CONS Patrick : Pose de panneaux photovoltaïques – 7 Route de l'Eau Noire - parcelles B 164 et 165 – avis favorable

DUCARROZ Bernard : pose d'un portail plein – 146 Route du Devin – B 1947- La commission relève que le portail est trop haut à savoir 1m 80 au lieu des 1m 50 selon les prescriptions du PLU - rejet de la demande.

Pose d'une clôture - 146 Route du Devin – B 1947 - avis favorable.

Permis de construire :

AUTELLET M. : construction d'un carport – 11 Chemin du Sojard – B 1684 - avis favorable

Modification Permis de construire :

DUPARC M. : modification des ouvertures, ajout conduit cheminée, ajout mur sous terrasse, réduction terrasse et suppression escalier extérieur – 80 Route des Maréchaux – B 1464 et 1465 – avis favorable.

Travaux :

Logements sociaux : La société les Boiseries Artisanales procèdera au changement de deux portes pour un montant de 6 500 €.

Social - Scolaire - Communication :

Bilan Octobre Rose : 1 000 € de bénéfices seront reversés à l'association Ruban Rose.

Vœux du maire : Ils auront lieu le 6 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes. Les nouveaux arrivants sont tout particulièrement conviés à ce verre de l'amitié.

Jonzier-Info : La distribution du bulletin municipal aura lieu mi- janvier 2023.

Marché de Noël : 22 décembre 2023 - marché des producteurs habituels et présence exceptionnelle de vins, chocolats, pâtisserie, les cuirs du Vuache, huîtres, escargots... Stand de vin/thé chauds tenu par les jeunes.

Sécurité : La pose d'une barrière amovible est prévue en plus des bacs à fleurs devant le portail de l'école.

Culture – Environnement :

Association culturelle :

L'assemblée générale a eu lieu le 25/11.

L'association des jeunes est relancée avec la vente de croque-monsieur lors d'Halloween.

Une sortie karting a été organisée, à Viry, le samedi 26/11 – 17 jeunes étaient présents.

Ils tiendront le stand de thé/vin chauds lors du marché de Noël afin de participer aux activités.

MJC du Vuache : Un projet de création d'un service jeunesse sur le territoire des communes partenaires de la MJC est proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet engagement sur trois ans pour un coût de 9 000 € un courrier officiel sera effectué en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN



Le secrétaire de séance
Philippe SAUTIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Sautier', written over a faint grid or background.